

Arrêté du ministre des finances du 27 décembre 2019, portant approbation de la norme des comptes de l'Etat relative à la présentation des états financiers.

Le ministre des finances,

Vu la constitution,

Vu la loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019, portant loi organique du budget,

Vu le code de la comptabilité publique promulgué par la loi n°1973-81 du 31 décembre 1973, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment l'article 87 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-222 du 21 mai 2015 fixant la composition et les modalités de gestion du Conseil National des Normes des Comptes Publics, tel que modifié par le décret gouvernemental n° 2016-283 du 1^{er} mars 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu l'avis du Conseil National des Normes des Comptes Publics.

Arrête :

Article premier - Est approuvée la norme des comptes de l'Etat relative à la présentation des états financiers annexée au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 décembre 2019.

Le ministre des finances

Mouhamed Ridha Chalghoum

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed